



**SALON DE L'ELECTRONIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION
GHARDAIA 16 AU 20 NOVEMBRE 2008**

Ghardaïa le 25 Juin 2008

Réf. :132/08



SUD'INVEST 09 au 13 mars 2008



TECHNOFROID 18-22 mai 2008



SERME 12-16 octobre 2008



SUD'AGRAL 26-30 Octobre 2008



ELTIC 16-20 Novembre 2008



SUD 4x4 21-25 Décembre 2008



SAHARAL 11-18 Janvier 2009

Salon des technologies de
gestion de déchets

Logo et date en cours
d'étude

Monsieur,

A la demande de la plupart des exposants qui étaient pressentis pour ELTIC du 06 au 10 avril dernier, nous avons opté pour le report de la date de ce salon du 16 au 20 novembre 2008.

L'électronique et les T.I.C. sont à l'honneur au C.E.S.A.M durant ces cinq jours, et nous aimerions pouvoir vous compter parmi nos amis exposants.

Ghardaïa reste à tous points de vue la capitale du commerce par son histoire et par sa situation géographique, et les opérateurs dans le secteur des télécommunications sont peu nombreux ce qui engendre une attractivité économique peu commune.

C'est pourquoi, la nécessité d'un salon dédié à ce créneau d'excellence s'est fait immédiatement sentir et que nous avons décidé de ne pas la négliger.

Nous attendons plus particulièrement :

- Les télécommunications, téléphonie fixe et mobile, V.O.I.P
- Les équipements électroniques à usage professionnel ou domestique
- Les équipements électroniques de sécurité et de vidéosurveillance
- Les équipements, produits et consommables pour l'acquisition, le traitement et la diffusion de l'image et/ou du son
- L'informatique professionnelle et grand public, les services internet.

Le dossier de participation est disponible et peut vous être envoyé sur simple demande aux numéros suivants : 029 89 26 33/39 ou par requête mail sur courrier@cesamdz.com.

Les espaces sont attribués au fur et à mesure de la réception des demandes de participation accompagnées d'une avance de 30 %.

Nous nous réservons le droit de refuser la participation aux opérateurs qui ne présentent pas les critères de professionnalisme et de sérieux requis pour l'évènement.

Dans l'espoir de vous compter parmi nos exposants, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.



HACINA ZEGZEG

DIRECTRICE GENERALE DU C.E.S.A.M



Centre d'Expositions de Séminaires & d'Affaires du M'Zab

SARL RADJEB Cesam, Rue Zoubiri zoubir (Ex Galeries de Ghardaïa) - TEL: +213 (0) 29 89 26 33 - FAX: +213 (0) 29 89 26 39

Mob: +213 (0) 697 213 963 - courrier : courrier@cesamdz.com - site web : www.cesamdz.com

RC : 0862901B06 Matricule fiscal : 099947019121219 N° Article : 47.100.292



Comment participer...

Pour Exposer :

- **Evaluez** vos besoins en surface et votre budget.
- **Sachez** que le montant minimum de la participation est de
46 000,00 DA HT (Droit forfaitaire + module de base 9 m²).
58 000,00 DA HT (Droit forfaitaire + module de base 12 m²).
90 000,00 DA HT (Droit forfaitaire + module de base 20 m²).
110 000,00 DA HT (Droit forfaitaire + module de base 25 m²).
- **Choisissez** entre stand aménagé ou espace nu (Surface minimum 60 m²).
- **Contactez-nous** pour le choix de l'emplacement en fonction des espaces encore disponibles.
- **Définissez** vos besoins en publicité sur le catalogue et le journal du salon.
- **Lisez** attentivement le règlement du salon.
- **Remplissez** et envoyez nous par retour de fax, de mail la demande de participation, le bon de commande et le règlement signés et approuvés.
- **Réglez** une avance de 30% pour confirmer votre participation.
- **Lancez** vos propres préparatifs de participation (désignation de l'équipe sur stand et des produits à exposer, définition du plan d'aménagement et de décoration du stand, de la publicité et des mailings d'invitation, de la documentation à distribuer sur place, de l'animation spécifique sur le stand, faire les réservations éventuelles de transport et d'hébergement, ...





**SALON DE L'ELECTRONIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION
GHARDAIA 16 AU 20 NOVEMBRE 2008**

REGLEMENT GENERAL DU SALON

ARTICLE 1 : Admission

CESAM accepte à titre d'exposants au salon les fabricants, producteurs, importateurs et exportateurs, agents généraux exclusifs, et toute personne physique ou morale concernée par l'exposition. L'admission à l'exposition n'est définitivement acquise que lorsque la demande de participation est ratifiée par CESAM. Si l'exposant ajoute certaines conditions à sa demande, CESAM n'est nullement obligée d'en tenir compte.

ARTICLE 2 : Conditions d'Admission

Les admissions à l'exposition sont personnelles et incessibles. Il est stipulé que la signature d'un bulletin de participation engage au paiement intégral du prix qui y figure. Les emplacements pour lesquels les acomptes n'ont pas été payés au dépôt de la demande de participation peuvent être cédés sans préavis à d'autres exposants. Les sommes versées à titre d'acompte restent acquises à CESAM. Le paiement de toutes les factures est exigible avant l'ouverture de l'exposition. Si à cette échéance, le montant des frais d'emplacement n'était pas payé, CESAM se réserve le droit d'interdire la participation à l'exposition.

Si CESAM autorise le règlement du solde avant clôture de l'exposition, elle dispose alors à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant à l'exposant.

ARTICLE 3 : Principes Généraux d'Exposition

a) Pré exposition : montage des stands

Le montage des stands débutera deux jours avant l'ouverture de l'exposition. La hauteur des stands et des décorations ne dépasse pas 3 mètres sauf dérogation expresse accordée par écrit par CESAM.

Les exposants sont autorisés à visiter leurs emplacements l'avant-veille de l'ouverture et à disposer leurs équipements, décorations et éléments de PLV dès disponibilité de leurs stands.

Les bâtiments et les équipements du Site d'expositions ne peuvent être endommagés sous aucun prétexte. CESAM se réserve le droit de refuser, modifier ou faire démonter les installations non conformes aux prescriptions précitées.

b) Période d'exposition

La participation à l'exposition oblige l'exposant à occuper l'emplacement lui étant attribué jusqu'à la clôture de la manifestation.

Les produits exposés dans les stands ne doivent pas être, dans la mesure du possible, couverts pendant les heures d'ouverture de l'exposition.

CESAM se réserve le droit de faire enlever, sans que l'exposant puisse exercer un droit de recours ou exiger un dédommagement quelconque, toute marchandise n'entrant pas dans le cadre de l'exposition.

CESAM se réserve le droit d'autoriser la reproduction et la vente de vues d'ensemble sans que le participant puisse s'y opposer.

Il est interdit de céder son stand à des tiers, de le louer, de le mettre à la disposition d'un tiers ou de le transférer, sauf après accord écrit délivré par CESAM.

Toute publicité, démonstration ou sollicitation abusive dans les allées proches des stands (hauts parleurs, etc.) de nature à incommoder les occupants des stands voisins est strictement interdite. L'exposition doit se tenir à l'espace accordé, et tout matériel publicitaire doit se trouver dans cet espace. CESAM se réserve le droit de classer les exposants par secteurs d'activités ou par pays.

c) Période de clôture de l'exposition

Les échantillons exposés ne peuvent quitter les stands que la dernière journée de l'exposition après la clôture.

La décoration et les éléments de PLV doivent être démontés et évacués dans un délai n'excédant pas 2 jours à compter de la clôture de l'exposition. Passé ce délai, CESAM procédera à l'enlèvement par ses soins et facturera un montant forfaitaire de 6000,00 DA par jour supplémentaire (hors TVA) pour l'entreposage et gardiennage.

Passé le délai d'une semaine, les matériels et marchandises seront considérés comme purement et simplement abandonnés au profit de CESAM sans qu'il soit besoin de l'accomplissement d'une quelconque formalité et CESAM pourra en disposer à sa guise. CESAM n'assume aucune responsabilité sur les marchandises qui ne sont pas enlevées dans les délais prescrits. CESAM procédera aux frais de l'exposant, à l'enlèvement du matériel resté sur le site après ce délai.

L'enlèvement des produits et matériels ne sera effectué qu'au vu du bon de sortie délivré par la direction de CESAM.

ARTICLE 4 : Dédouanement

L'importation des échantillons, produits, matériaux promotionnels est soumise au régime de l'admission temporaire.

ARTICLE 5 : Catalogue

CESAM dispose du droit de rédaction, de publication et de diffusion payante ou non du catalogue de la manifestation. Elle pourra concéder tout ou partie de ce droit ainsi que la

publicité incluse dans ce catalogue. Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les exposants sous leurs responsabilités. CESAM ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui pourront se produire. Elle pourra refuser l'insertion ou modifier le libellé des inscriptions non conformes aux dispositions générales ou de nature à nuire aux autres exposants ou à la manifestation.

ARTICLE 6 : Règlement de Sécurité

a) Sécurité Incendie

Les bouches d'incendie ainsi que les extincteurs et coffrets électriques doivent rester entièrement visibles et immédiatement accessibles.

Tout matériel inflammable employé pour le montage ou la décoration du stand doit être ignifugé.

Les stands possédant un grand risque d'incendie doivent être munis d'un certificat de traitement d'ignifugation.

Les exposants devront se conformer de la manière la plus stricte, en ce qui concerne la construction, la disposition et l'aménagement de la décoration de leurs stands aux prescriptions et règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ainsi qu'aux textes subséquents en vigueur à la date de l'exposition. CESAM se réserve le droit d'interdire l'exposition de produits hautement inflammables.

b) Responsabilité de l'Exposant et de ses Agents

L'exposant et ses agents seront tenus responsables de tout dommage qu'ils occasionneraient aux bâtiments et équipement du Site. En cas de dommage, CESAM fera évaluer le montant des réparations nécessaires et le facturera à l'exposant concerné.

c) Assurance

Une prime forfaitaire couvrant l'exposant contre l'incendie, la responsabilité civile doit être souscrite auprès de la compagnie d'assurance retenue pour le salon et qui aura un bureau sur place. L'exposant devra prendre toute disposition afin d'assurer son personnel auxiliaire pour le risque d'accidents de travail conformément aux dispositions légales.

d) Le Gardiennage

Le gardiennage n'est assuré que pendant les heures de fermeture. Pendant les heures d'ouverture, les produits et matériels sont de la responsabilité de l'exposant qui s'y oblige.

ARTICLE 7: Visiteurs

Les visiteurs sont tenus de respecter les règlements de sécurité, d'ordre et de police décidés par les autorités.

ARTICLE 8 : Annulation

Au cas où l'exposant annule sa participation, pour une quelconque raison que ce soit, après avoir réglé une avance ou la totalité de ses frais de participation, il peut prétendre à un remboursement de 70 % des sommes avancées si la notification de son annulation parvient 3 mois avant l'ouverture du salon et 50 % si elle parvient 45 jours avant le salon. Au-delà de cette période aucun remboursement ne pourra être exigé.

La notification devra se faire par télégramme ou courrier recommandé.

ARTICLE 9 : Contestations et Litiges

Au cas où le recouvrement de la facture donnerait lieu à une procédure judiciaire, le montant de celle-ci sera augmenté, sans préavis, de 15 % avec un minimum de 3 000,00 DA/jour, ceci en plus des frais de procédure provoqués par l'action en justice.

En cas de contestations et litiges, les tribunaux de Gharadaïa seront seuls compétents.

ARTICLE 10 : Application du Règlement

En signant leur demande de participation, les exposants acceptent les prescriptions des règlements de la manifestation et toutes dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par CESAM qui se réserve le droit de les leur signifier même verbalement.

LES EXPOSANTS S'ENGAGENT À RESPECTER LES CLAUSES DU PRESENT REGLEMENT GENERAL.

Lu et approuvé et Signature

Date et cachet : _____/_____/_____



Centre d'Expositions de Séminaires & d'Affaires du M'Zab

SARL RADJEB Cesam, Rue Zoubiri zoubir (Ex Galeries de Gharadaïa) - TEL: +213 (0) 29 89 26 33 - FAX: +213 (0) 29 89 26 39

Mob: +213 (0) 697 213 963 - courrier : courrier@cesamdz.com - site web : www.cesamdz.com

RC : 0862901B06 Matricule fiscal : 099947019121219 N° Article : 47.100.292



**SALON DE L'ELECTRONIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION
GHARDAIA 16 AU 20 NOVEMBRE 2008**

DEMANDE DE PARTICIPATION

R.C. N° : 06 B 0862901 M.F. N° : 099947010477414 Art N° :47010020292
Compte Bancaire N° : 00100296030030009172 BNA Agence METLILI

EXPOSANT/EXHIBITOR :

Raison sociale / Corporate name _____ R.C. N° _____
N° & Rue / N° & Street _____
Code Postal / Postcode _____ Ville / Town _____ Pays / Country _____
Tél. _____ Fax : _____
E-Mail _____ Site WEB : _____

ACTIVITES PRINCIPALES / MAIN ACTIVITIES

POSITION

Fabricant **Importateur** **Distributeur** **Agent Exclusif** **Prestataire** **Autre (Préciser)**
Manufacturer Importer Distributor Exclusive Agent Services Other

PARTICIPATION/PARTICIPATION :

Stand Aménagé en m² : 9 12 24 36 **Autre (Préciser)** m²

Le stand aménagé comprend l'ossature Aluminium de la structure avec remplissage (sauf façade) en panneaux blancs, bandeau de 25 cm de hauteur pour la signalétique en façade, gratuité d'un (01) comptoir d'accueil, d'une (01) table et trois (03) chaises.

Les stands sont organisés en module de base de 9 m². L'exposant peut réserver une surface multiple de ce module; la disponibilité de stands de surfaces intermédiaires n'est pas garantie.

Les vitrines et /ou podiums éventuellement nécessaires sont à commander en option et ne sont pas compris dans le prix de base.

Espace Non Aménagé en m² : 60 **Plus (Préciser)** m²

ENSEIGNE SUR LE SALON (20 caractères maximum - Remplir en lettres capitales SVP)

NATURE DES PRODUITS EXPOSES/ NATURE OF SHOWN PRODUCTS	NOUVEAUTES PRESENTEES / NEW PRODUCTS OR SERVICES :	FIRMES REPRESENTEES / BRAND NAME :	PAYS / COUNTRY :
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Nom du chargé de la participation : _____ Ligne Directe : _____

Le choix de l'emplacement sera accordé après confirmation de la réservation par le paiement d'au moins **30%** des frais de participation. Le solde doit être réglé au plus tard **30 jours avant** la date d'ouverture du salon. Passé ce délai **CESAM** se réserve le droit d'attribuer le stand à un autre exposant sans être tenu de rembourser les sommes avancées.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement général du **ELTIC**.
J'en accepte les clauses sans aucune réserve et je m'engage à respecter
toutes les prescriptions dudit règlement.

I confirm my understanding that the general regulation of **ELTIC**
will apply to my participation. I accept the clauses thereof without
reserve and hereby undertake to respect them all in particulars.

Nom du responsable / Manager's Name

Lu et Approuvé et signature / Read and approved and signature

A /In.....Le/Date.....



Centre d'Expositions de Séminaires & d'Affaires du M'Zab

SARL RADJEB Cesam, Rue Zoubiri zoubir (Ex Galeries de Ghardaïa) - TEL: +213 (0) 29 89 26 33 - FAX: +213 (0) 29 89 26 39
Mob: +213 (0) 697 213 963 - courrier : courrier@cesamdz.com - site web : www.cesamdz.com
RC : 0862901B06 Matricule fiscal : 099947019121219 N° Article : 47.100.292



**SALON DE L'ELECTRONIQUE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION
GHARDAIA 16 AU 20 NOVEMBRE 2008**

BON DE COMMANDE

Raison Sociale : Nom :
Adresse : Phone/fax :

Code	Désignation	Unité	P.U. HT	Quantité	Montant HT
Droit d'inscription forfaitaire					
DIF	Droit d'Inscription Forfaitaire	Unité	10 000,00	1	10 000,00
Espace d'exposition					
SAC	Stand aménagé couvert	m ²	4 000,00		
SDF	Supplément double façade (forfait)	U	3 000,00		
STF	Supplément triple façade (forfait)	U	5 000,00		
EEN	Espace d'exposition nu (à partir de 60 m ²)	m ²	3 000,00		
EEE	Espace d'exposition extérieur	m ²	*****		
Options complémentaires stands					
PSV	Panneau semi vitré 2,40mX1,00m	Unité	3 000,00		
PGM	Podium grand modèle 1,00X1,00X0,80	Unité	1 300,00		
PPM	Podium petit modèle 1,00X0,50X0,80	Unité	1 000,00		
VGM	Vitrine grand modèle 1,00X1,00X2,40	Unité	4 000,00		
VPM	Vitrine petit modèle 1,00X0,50X2,40	Unité	3 000,00		
TPVC	Table PVC	Unité	800,00		
CPVC	Chaise PVC	Unité	300,00		
STB	Salon 4 places + table basse	Unité	6 000,00		
REF	Réfrigérateur 80 litres	Unité	4 000,00		
MAG	Magnétoscope (lecteur)	Unité	4 000,00		
TV	Téléviseur 51 cm	Unité	4 000,00		
VPR	Vidéo projecteur + écran perlé de 1,80 m	Jour	40 000,00		
Insertions publicitaires catalogue officiel du salon					
PQ2	Publicité quadrichromie 2 ^{ème} page de couverture catalogue	Unité	35 000,00		
PQ3	Publicité quadrichromie 3 ^{ème} page de couverture catalogue	Unité	30 000,00		
PQ4	Publicité quadrichromie 4 ^{ème} page de couverture catalogue	Unité	90 000,00		
PQ1	Publicité quadrichromie 1 page intérieure catalogue	Unité	25 000,00		
PMI	Publicité monochrome 1 page intérieure catalogue	Unité	10 000,00		
PMD	Publicité monochrome 1 demi page catalogue	Unité	5 000,00		
Insertions publicitaires journal officiel du salon					
PTJ	1 page tabloïd journal officiel du salon	Unité	30 000,00		
PTD	1 demi page tabloïd journal officiel du salon	Unité	16 000,00		
PTQ	1 quart de page tabloïd journal officiel du salon	Unité	9 000,00		
PTH	1 huitième de page tabloïd journal officiel du salon	Unité	5 000,00		
BPJH	Bandeau (1/8) première ou dernière page du journal	Unité	10 000,00		
BIJH	Bandeau (1/8) page intérieure du journal	Unité	7 000,00		
OJ	Oreille première ou dernière page du journal	Unité	4 000,00		
Insertions publicitaires site Internet cesamdz.com					
CPW	Conception page WEB	Page	5 000,00		
HW	Hébergement page WEB sur site cesamdz.com	Page/an	5 000,00		
BAS	Bannière animée sur page d'accueil du salon	Unité	12 000,00		
BPS	Bannière animée sur autres page du salon	Unité	7 000,00		

Date:.....

Signature et cachet



Centre d'Expositions de Séminaires & d'Affaires du M'Zab

SARL RADJEB Cesam, Rue Zoubiri zoubir (Ex Galeries de Ghardaïa) - TEL: +213 (0) 29 89 26 33 - FAX: +213 (0) 29 89 26 39
 Mob: +213 (0) 697 213 963 - courrier : courrier@cesamdz.com - site web : www.cesamdz.com
 RC : 0862901B06 Matricule fiscal : 099947019121219 N° Article : 47.100.292